



**MOTION PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION SEINE-MOSELLE-RHÔNE
A L'OCCASION DE LA RENCONTRE-DEBAT
SUR LE PROJET DE LIAISON FLUVIALE SAÔNE-MOSELLE.SAÔNE-RHIN**

Paris, le 18 décembre 2012

L'Association Seine-Moselle-Rhône réunie à Paris le 18 décembre 2012, sous la présidence d'André ROSSINOT, pour la tenue de ses travaux annuels, en présence de ses adhérents ainsi que d'un certain nombre de personnalités extérieures, rappelle la constance de son engagement en faveur de la réalisation à échéance de 2025 d'une liaison fluviale Saône-Moselle, notamment dans la perspective de l'organisation, acté par le Grenelle de l'Environnement, d'un débat public autour de ce projet d'infrastructure à grand gabarit.

Forte de sa large représentativité des territoires, accrue récemment par de nouvelles adhésions, dotée d'une légitimité incontestée qui en fait une interlocutrice reconnue des pouvoirs publics, l'Association entend réaffirmer son attachement à la poursuite des études lancées par le maître d'ouvrage VNF ainsi qu'à la convocation effective dès que possible d'un nouveau Comité de pilotage Saône-Moselle.Saône-Rhin autour du Préfet de la Région Lorraine coordonnateur, afin de favoriser la nécessaire mobilisation des Régions.

Il est essentiel, en prévision du débat public et pour permettre sa pleine réussite autour de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) - qui peut se prévaloir du succès du débat public intervenu il y a quelques mois autour du tronçon Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine, conformément au Grenelle de l'Environnement - de respecter fidèlement la lettre et l'esprit de la loi du 3 août 2009, feuille de route s'appliquant à tous.

Sans préjuger du choix du tracé qui sera proposé le moment venu, avec la préoccupation partagée de tenir le plus grand compte des sensibilités autour des critères de rentabilité socio-économique et de faibles impacts technico-environnementaux, il convient de rappeler que les termes utilisés par le législateur sont destinés à être pleinement respectés à tous les stades du dossier, sans que jamais les acteurs principaux du projet ne puissent leur substituer une interprétation de convenance différente.

Dans le droit fil du projet de canal Seine-Nord - dont nous avons toujours soutenu le bien-fondé et la faisabilité - et qui fait l'objet d'un audit financier de la part de l'IGF et du CGEDD, l'association Seine-Moselle-Rhône entend réaffirmer avec force, auprès de la Commission Mobilité 21 installée par Frédéric CUVILLIER et présidée par Philippe DURON, la pertinence d'une liaison Saône-Moselle destinée à assurer, avec l'interconnexion du réseau fluvial français à l'Europe, une véritable continuité de la Mer du Nord à la Mer Méditerranée.

Au moment où la Commission Mobilité 21, chargée de « trier, hiérarchiser et mettre en perspective les grandes infrastructures, en vue de l'adoption, d'ici à mi-2013, d'un nouveau Schéma national de mobilité durable », mène ses auditions, et où commence le débat sur la transition énergétique, nous tenons à indiquer, en prévision d'un futur rendez-vous avec Frédéric CUVILLIER, l'importance stratégique de ce projet pour le réseau central de transport européen, l'aménagement du territoire et le désengorgement du couloir rhodanien et du Sillon Lorrain, l'essor du fret autour de solutions intermodales favorables à nos hinterlands, conciliant croissance de notre économie et respect de l'environnement.